



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 mars 2010

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères. Il y a 9 excusés (Mmes Waltraud Casson, Claudia Cela, Charlotte Gabriel, Arlette Roy et MM. Daniel Calabrese, Noël Dewarrat, Michael Golay, Peter Meyer, Christian Vernex). Un absent (M. Manfred Schumacher).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Modification de l'ordre du jour: point 4, il y aura trois assermentations au lieu de quatre et rajout d'un point 18: nomination d'un membre à la Commission de gestion.

Le bureau du Conseil a reçu une motion, cinq interpellations et un postulat.

Motion de M. Jean-Michel Favez, intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)». La présidente lui demande s'il désire développer sa motion séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative.

Interpellation de Mme Isabelle Monney intitulée «Avancement de l'étude de la S.E.I.C. concernant l'éclairage public à Gland». Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Le dossier 'Cité de l'énergie' est-il du domaine réservé de la Municipalité?». Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant une expulsion d'appartement». Interpellation de M. Marco F. Amado Ribeiro intitulée «Modération des vitesses pratiquées sur la Rue de la Paix».

Toutes ces interpellations ont été soutenues par cinq membres.

Postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur d'un passage sous voies avant 2030!». La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Chuffart répond par l'affirmative.

La motion, les interpellations et le postulat seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 février 2010.
3. Communications du bureau.
4. Assermentation de 3 Conseillers-ères.
5. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 77 relatif à la modification de l'art. 27 du règlement de police.

### Première lecture

7. Préavis municipal N° 74/1 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement.
8. Préavis municipal N° 78 relatif à la réfection de la salle omnisports du complexe de Grand Champ.
9. Préavis municipal N° 79 relatif à un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur Sud de la ville.

### Autres objets

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce».
11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland»
12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare».
13. Postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?».
14. Postulat de Mme Christine Girod intitulé «Possibilité d'étudier la réalisation d'une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets».
15. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.
16. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (A.P.E.C.)
17. Nomination d'un membre à la Commission du plan de zones.
18. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.
19. Motion de M. Jean-Michel Favez, intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».
20. Interpellation de Mme Isabelle Monney intitulée «Avancement de l'étude de la S.E.I.C. concernant l'éclairage public à Gland».
21. Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée « Le dossier 'Cité de l'énergie' est-il du domaine réservé de la Municipalité?».
22. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant une expulsion d'appartement».
23. Interpellation de M. Marco F. Amado Ribeiro intitulée «Modération des vitesses pratiquées sur la Rue de la Paix».
24. Postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur d'un passage sous voies avant 2030!».

### Divers

25. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 février 2010.**

La discussion est ouverte.

- M. Chuffart: en page 5, le montant de la facture sociale de Fr. 13'240'232.-, est-il bien exact?
- M. Collaud: répond par l'affirmative, c'est ce que la Commune a dû payer.
- M. Chuffart: en page 7, concernant l'OFROU, il est mentionné la date de 2011 pour les travaux, est-ce bien correct?
- M. Fargeon: il s'agit de 2012 au plutôt et à condition d'avoir toutes les conventions. C'est avancé de 5 ans par rapport au plan d'entretien.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2010.*

### **3. Communications du bureau**

- Le 2 février, reçu la démission de Mme Nada Monnard et un courrier de «Régionyon», dont lectures sont faites.
- Le 15 février, le bureau a rencontré la Municipalité afin d'organiser la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 17 février, les présidents du Conseil communal se sont rencontrés au Refuge pour partager une fondue offerte par la Municipalité. Un grand merci à notre huissier Pierre Brugger pour la préparation du repas et son organisation.
- Le 21 février, la présidente a participé à la Journée suisse de test en gymnastique individuelle à Grand Champ et a eu l'honneur de pouvoir distribuer des médailles aux meilleures gymnastes.
- Le 6 mars, la présidente a été invitée au concert annuel de la Fanfare de Gland. Elle remercie et prie Mme Girod à transmettre ses félicitations à la Fanfare pour son excellente prestation.
- Le 7 mars, le Bureau «élargi» a organisé le dépouillement des votations fédérales. Les résultats sont les suivants:

Objet 1: Recherche sur l'être humain: participation: 45,28%. Accepté par 2267 oui contre 291 non.

Objet 2: Avocat des animaux: participation: 45.55%. Refusé par 2007 non contre 595 oui.

Objet 3: Taux de conversion LPP: participation: 45,28%. Refusé par 2093 non contre 511 oui.

- Le 15 mars, la présidente a assisté à la remise des mérites sportifs de Gland.
- Le 22 mars, le bureau a rencontré la Municipalité afin d'organiser la séance du Conseil communal du 6 mai.
- Le 22 mars, reçu copie de la lettre adressée au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la côte par M. Gilbert Philipona annonçant sa démission, lecture en est faite.
- Le 22 mars, reçu la démission en temps que membre de la Commission de gestion de Mme Nadin Barakat, dont lecture est faite.
- Le 24 mars, la présidente a été invitée à l'assemblée générale de la Fondation de prévoyance. Pour terminer, la présidente invite M. Brugger, huissier, à faire entrer M. Jean-Michel Bovon, afin de lui remettre avec grand plaisir le plateau traditionnel pour ses 20 ans passés au sein du Conseil communal (1985 à 2001 et 2005 à 2009).
- M. Bovon adresse ses remerciements et meilleurs vœux à tous, puis quitte la salle sous les applaudissements.

### **4. Assermentation de 3 Conseillers.**

- M. Gander au nom du Parti radical présente Mme Emilie Chitra remplaçant M. Loris Sutter, démissionnaire. Mme Chitra est d'origine valaisanne et «baigne» dans la politique depuis toute petite de par sa famille très engagée. Elle a grandi à Orbe et à Lausanne où elle a suivi toute sa scolarité. Depuis un an et demi, elle réside à Gland et s'y est récemment mariée. Mme Chitra travaille en tant qu'assistante en communications et Ressources humaines pour le compte d'une grande société de la région active dans le développement et la fabrication de médicaments.
- M. Grandjean au nom du groupe des GdG présente M. Gérard Huguet remplaçant Mme Nada Monnard, démissionnaire. M. Huguet est né dans la Broye fribourgeoise. Il a travaillé dans différentes entreprises avant d'arriver en 1988 à Gland qu'il a vu se développer. Il s'est toujours intéressé à la vie locale. Pendant plusieurs années, il a fait partie du comité de la Chrétienne sociale et en a assuré la présidence 3 ans. M. Huguet est mécanicien de profession, après avoir suivi les cours du soir, il a obtenu la maîtrise fédérale en mécanique puis a continué à se perfectionner à l'Ecole d'ingénieurs de Genève. Ses connaissances l'ont amené à être délégué technique pour la formation de

personnel et de mise en service d'entreprises à l'étranger, Corée du Sud et Inde particulièrement. Maintenant à la retraite, il souhaite mettre ses compétences et son expérience au service de la collectivité et du Conseil communal en particulier.

- M. Waeger au nom du Parti socialiste présente M. Victor Molfi remplaçant M. Victor Molfinqueo, démissionnaire. M. Molfi est né en 1972, vit à Gland depuis plusieurs années et s'est engagé au Parti socialiste depuis quelques temps. Après sa scolarité, il exercera diverses professions: employé de commerce, en informatique, en bureautique, aux Télécoms et à la Poste. En 2010, M. Molfi crée sa propre entreprise d'agence de sécurité.

Après ces présentations, la présidente invite Mme Chitra, MM. Huguet et Molfi à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

La présidente les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 64.*

## 5. Communications de la Municipalité

M. Cretegny prie les Conseillers de bien vouloir excuser l'absence, pour raisons de santé, de Mme Florence Golaz.

**M. Gérald Cretegny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **CFE**: la Municipalité a écrit le 12 mars aux CFE pour leur signifier son mécontentement concernant le nouveau tarif et la limitation d'heures dans l'utilisation des cartes journalières des communes, ce qui leur fait perdre toute attractivité. Les CFE, dans leur réponse, veulent ajuster la rentabilité de la carte journalière commune à l'augmentation de son utilisation, réduire la forte concurrence qu'elle génère envers la carte journalière ordinaire et les billets usuels et inciter les voyageurs à se déplacer pendant les heures creuses. La Municipalité est déçue par cette réponse. Les syndicats des 47 communes du District de Nyon réunis en assemblée, ce 25 mars, ont décidé d'écrire à l'Union des Transports publics pour manifester leur désapprobation quant aux mesures qui touchent la carte journalière des communes en lui demandant instamment de reconsidérer sa position. Lecture en est faite.

Lors de la même assemblée, les syndicats ont décidé d'écrire une résolution au DETEC car, en prenant connaissance du projet Rail 2030, Autorités et habitants du district de Nyon déplorent que la situation en matière d'infrastructures CFE de la Côte ne va pas aller en s'améliorant. Dans leur résolution, les syndicats exigent que les Autorités fédérales soient cohérentes avec les principes qu'elles génèrent pour favoriser le dynamisme économique dans un cadre de développement durable et de ce fait intègrent la construction de la 3<sup>e</sup> voie CFE entre Lausanne et Genève dans le concept de Rail 2030. Lecture en est faite.

- **Plan directeur régional**: est actuellement en consultation auprès des communes. Une séance avec présentation du plan aura lieu le 20 mai à 20h à l'attention du Conseil communal de Gland. Deux autres présentations auront lieu: le 21 avril à Changins, le 28 avril au Théâtre de Grand Champ. Un résumé du PDR sera adressé à l'ensemble des Conseillers. Ceux désirant le document entier sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire du Bureau ou auprès du Greffe.

- **Gestion-Cité**: une séance informelle est prévue le 6 mai à 19h pour les Conseillers communaux avant la séance du Conseil communal, sans obligation de s'excuser mais la Municipalité souhaite une participation nombreuse. Pour le personnel communal et la presse, l'information aura lieu ce même jour.

- **Personnel communal**: le 1<sup>er</sup> février, arrivée au SPOP de M. Christophe Desmaris. Le 28 février a vu le départ de M. Michel Holzer de la Voirie. Transfert de Mme Rosalia Torti au Réseau d'accueil des Toblerones, le 28 février. Le 1<sup>er</sup> mars, arrivée de M. Pierre Flück à la Voirie. Le 31 mars, transfert des accueillantes au Réseau d'accueil des Toblerones. Recrutements en cours: un préposé au Contrôle des habitants (départ de Mme de Luna) et un concierge.

- **Naturalisation:** naturalisation accordée aux personnes suivantes:

Aliti	Ilir	Serbie-et-Monténégro
Aliti	Ganimete	Serbie-et-Monténégro
Aliti	Lendrin	Serbie-et-Monténégro
Aliti	Leunor	Serbie-et-Monténégro
Aliti	Blerta	Serbie-et-Monténégro
Kever	Vincent	Belgique
Urbanski	Marcin	Pologne
Leroy Urbanski	Christine	France
Urbanski	Emilie	France
Ricci	Giulia	Italie

- **Réseau des Toblerones:** le budget 2010 a été adopté le 18 février et les comptes seront présentés au Conseil intercommunal le 14 avril. Le CoDir, dès mi-avril, se penchera sur la problématique de la politique tarifaire. Le RAT a trouvé des locaux dans l'immeuble commercial, Route des Tuillières. Le déménagement est prévu pour fin avril ce qui libérera des locaux sis au rez-de-chaussée de l'Administration communale.

- **Divers:** la Société coopérative Migros-Genève a répondu au courrier de la Municipalité. Compte-tenu des statistiques effectuées révélant que, sur environ 10'000 clients fréquentant en moyenne chaque semaine le magasin, 2'000 s'approvisionnent au rayon self-service de la boucherie, tandis que 630 se rendent au rayon à la coupe, ce qui pose des problèmes de fraîcheur de la marchandise. Ainsi la Société coopérative a décidé, lors de futures transformations, la suppression du rayon à la coupe de la boucherie et l'augmentation de la surface self-service. Concernant le parking en zone 30 et ses places de parc en zone bleue, il a été constaté que bien des véhicules parquaient hors des cases prévues et n'étaient pas verbalisés. A la fin mars, des panneaux de signalisation interdisant le parcage hors des cases banalisées seront posés aux entrées de la zone et les contrôles seront effectués par le SPOP.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** remboursement le 8 mars, d'un emprunt de 3 Mio arrivant à échéance. La masse salariale pour les personnes frontalières en 2009 est en constante augmentation: Fr. 50,5 Mio pour 783 personnes malgré les fluctuations de ces dernières dans le courant de l'année. Les comptes 2009 sont exceptionnels et pas encore terminés. La marge d'autofinancement se situe à Fr. 15,950 Mio. Les rattrapages tant au niveau des personnes morales que physiques sont énormes. Pourquoi cette situation? La marge d'autofinancement budgétée était d'environ 4 Mio. Il y a eu un retour de péréquation exceptionnel de 2,270 Mio. Impôts sur les entreprises: 3,3 Mio en plus s'expliquant par des rattrapages datant 2006 et 2007 sur des sociétés ayant quitté la Commune depuis ou des sociétés ne payant pas d'impôts avant, mais prévus dans les acomptes à partir de 2010. Personnes physiques: fortune revenu forfait 2,9 Mio. Par rapport au budget les acomptes 2009 restent à 19 Mio, rattrapage de 1,8 Mio sur 2007 et de 2,3 Mio sur 2008, amélioration plus de 13% entre les acomptes que les personnes ont reçu par rapport à la facture finale. Fin 2009, 75% des taxations étaient définitives. Personnes morales, acomptes 2009: 4,1 Mio, rattrapage pour 2007: Fr. 790'000.- et Fr. 115'000.- pour 2008. Gains immobiliers: plus 1,2 Mio dont 3 opérations ont rapporté 1 Mio. Impôts et rachats sur les actes de défauts de biens: Fr. 250'000.-. Charges budgétées et non dépensées: 1,070 Mio. L'objectif pour 2010 est d'avoir une marge d'autofinancement durable se situant entre 12 et 15%. Renseignements pris au près du Canton, hausse du nombre de remise d'impôts à mi-mars le nombre est le même que pour l'ensemble de l'année 2009 les comptes des entreprises de la région sont plus basses en règle générale que 2009 l'évolution de la votation de février 2009 est difficile à chiffrer répercussion sur les entreprises et familles. Ces bons résultats ont eu un effet sur l'endettement qui a pu être réduit de 11 Mio en 2009 pour se situer à 64 Mio. L'on retrouve l'endettement de 1996 avec un endettement de Fr. 5'500.- par habitant ce qui est le plus bas de ces vingt dernières années.

- **Social:** validé, lors de la séance du Comité de direction de la RAS, la signature de 2 baux à loyer pour des logements d'urgence, disponibles à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2010, à Nyon.

- **Sport:** la piscine des Perrerets sera ouverte la 2<sup>e</sup> semaine des vacances de Pâques. Le matin dès 10h pour des cours et l'après-midi de 14h à 17h pour le public.

La remise des quatre titres pour les mérites sportifs a eu lieu le 15 mars. Prix individuel féminin: Mlle Natacha Bello, judo. Prix individuel masculin: M. Denis Droz, tir à l'arc. Prix par équipe: Tennis de Gland, équipe féminine pour sa promotion en ligue C national. Prix du dévouement: Mme Chantal Gaudin pour 30 ans d'activité au sein de la gymnastique.

Information sur l'amélioration du skate-park, la demande est traitée d'une part par l'Administration et d'autre part, le sera, lors de la journée participative des jeunes du 17 avril dont l'un des thèmes est le skate-park.

- **Domaine:** la Commune va acheter prochainement deux parcelles appartenant à la Confédération. Il s'agit du chemin des Toblerones qui va de l'usine électrique S.E.I.C. jusqu'à la route de l'Etraz.

Afin de rendre le cheminement attractif, il est prévu de faire participer les écoles.

Suite au postulat de M. Haussauer, mandat avait été donné à 5 jeunes de l'Ecole hôtelière pour une étude de marché, plusieurs critères ont été abordés. Huit entreprises ont été sélectionnées dans le district pour donner leur avis sur l'offre hôtelière. Sur la Côte, l'offre est de 36 établissements avec des hôtels 2 étoiles, 17%; 3 étoiles et plus, 12%; des auberges et des motels. Tous les hôtels proposent des salles de conférence ou de banquets. Le taux d'occupation dans la région se situe entre 60 et 80%. Le séjour business va d'une à trois nuitées et représente le 70%, le 30% restant sont pour les loisirs. Questions posées dans cette étude: quel type d'hôtel faut-il à Gland et où le construire: sur la parcelle communale près de la gare, aux Avouillons, au bord du lac? Si l'hôtel actuel au bord du lac venait à être rasé, il ne serait pas possible de reconstruire tant que le PPA n'a pas été fait. La volonté de la Municipalité étant de maintenir une plage pour les Glandois, la marge de construction pour un 4 étoiles se situerait entre 8 et 10 chambres maximum. Les étudiants voyaient la possibilité de construire aux Avouillons un hôtel comprenant 90 chambres, plus 10 appartements. Le directeur de l'Ecole hôtelière dit qu'il faut 100 chambres pour que cela soit quelque chose qui fonctionne. Actuellement, un hôtel comprenant 42 chambres est à l'enquête.

### **M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)**

- **Chauffage vestiaires Centre sportif:** le préavis N°56 concernant cet objet est clos avec sur dépassement de Fr. 500.- sur les Fr. 197'000.-. Ce dépassement est dû à une régulation plus performante pour la gestion des récipients de stockage «Powertanks». Subventions demandées et obtenues du Canton Fr. 16'400.-, et des SI de Lausanne Fr. 13'500.-. Fr. 49'400.- ont été prélevés sur le fond communal pour l'efficacité et les énergies renouvelables et Fr. 49'400.- sur le fond communal pour le développement durable. Le solde de Fr. 96'500.- sera amorti sur l'exercice 2009.

- **Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents:** l'enquête publique sera ouverte début avril.

- **Place de la Gare:** le 6 mai sera présenté le préavis concernant la réalisation de l'aménagement Gare Nord. Le Conseil devrait prendre une décision le 24 juin ce qui permettrait de commencer les travaux dès l'automne, car le revêtement de cette place nécessite un tassement en passant l'hiver pour permettre la pose du revêtement définitif au printemps 2011. Suite à l'enquête publique, la synthèse des divers départements de l'Etat est positive, ce qui permettra de traiter en même temps les oppositions concernant l'aménagement de la Place de la Gare et du bâtiment commercial.

- **Bâtiment plurigénérationnel, chemin de la Chavanne:** le 26 mars, parution du concours dans la FAO et sur le site des marchés publics (SIMAP). Le 18 juin, retour des projets. Le jury se réunira à deux reprises et son choix sera connu le 7 juillet. Une exposition publique se tiendra du 24 août au 5 septembre 2010.

- **Géothermie profonde:** une documentation comprenant la description des travaux se trouve sur les tables de chaque Conseiller. Du 6 au 24 avril se déroulera la campagne de *sismique réflexion*. Le 10 avril à Aubonne, le Consortium s'occupant de ces travaux organise un stand d'information et le site Internet [www.geothermielacote.ch](http://www.geothermielacote.ch) est à disposition.

- **Cité de l'énergie:** une étude d'efficacité des bâtiments est en cours et il y aura un crédit concernant les Perrerets, la Chapelle catholique, le Centre sportif En Bord. En partenariat avec la S.E.I.C., une étude de tous les bâtiments communaux a été confiée aux Services industriels de Genève (SIG) et les résultats seront connus en automne.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Service des eaux:** le 10 mars a eu lieu l'audience auprès de la Cour de droit administratif et public concernant le recours sur la fourniture de compteurs d'eau. Le Tribunal a entendu les parties en présence et s'est attaché à comprendre de quelles manières avaient été définies la notation des offres permettant l'attribution du mandat à l'entreprise GWF. Le Tribunal notifiera son arrêt d'ici fin avril, sans donner suite à la requête d'expertise demandée par le recourant *Aquametro*. La Municipalité espère avoir été entendue et ainsi pouvoir commander les compteurs à l'issue de cette décision.

Suite au projet initié par M. Waeger, concernant le microturbinage au réservoir de Château Grillet, la S.E.I.C. partenaire dans ce dossier a mandaté le 2 mars le bureau d'ingénieur Chapallaz de Baulmes. Le résultat de l'étude sera présenté fin juillet. Elle permettra d'évaluer la faisabilité technique et financière de ce projet et d'élaborer le partenariat avec la S.E.I.C.

- **Routes:** concernant le projet annexe au PPA Commune-Borgeaud, il a été obtenu l'accord de la majorité des propriétaires concernés par les cessions de terrain afin de permettre la réalisation des infrastructures routières sur la Route de Luins. Le dernier propriétaire doit faire parvenir sa décision d'ici quinze jours. Les délais seront tenus et il sera possible de transmettre au Conseil du 24 juin le préavis des infrastructures du Commune-Borgeaud.

Le préavis N° 37 concernant la construction d'un giratoire Rue de Mauverney-Route Suisse est clos. Le total des factures s'élève à Fr. 751'283.20 pour un montant alloué de Fr. 735'000.-. Le dépassement de 2%, soit Fr. 16'283.20, est dû à la mise en place d'un éclairage public plus conséquent exigé par les Services de l'Etat.

Le préavis N° 38 concernant la construction d'un giratoire Rte de Malagny-Av. du Mont-Blanc est clos. Le total des factures s'élèvent à Fr. 559'108.85 pour un montant alloué de Fr. 590'000.-, soit une diminution des coûts de Fr. 30'894.15, représentant 5%. Le temps important nécessaire à la clôture de ces préavis est lié aux processus des expropriations, ce sont des opérations juridiques obligatoires et longues.

- **Déchets:** le 27 mars aura lieu le traditionnel nettoyage du sentier des Toblerones à l'initiative de Mme Divorne et en collaboration avec les communes de Gland, Vich, Begnins et Bassins. Toutes personnes sont les bienvenues. Des informations sur le site [www.toblerones.ch](http://www.toblerones.ch). Ce même jour aura lieu le ramassage du papier par les vétérans du FC Gland.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 6. Préavis municipal N° 77 relatif à la modification de l'article 27 du Règlement de police.

M. Tacheron, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- **M. Favez:** ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec la réponse municipale à son postulat traité en point 12. La réponse rappelle les heures d'ouverture et de fermeture des portes, à 18h en semaine, à 13h le samedi, du poste de gendarmerie. Au-delà de ces heures, c'est le Centre d'intervention régional de Bursins qui intervient en fonction de ses disponibilités et de ses missions, cela avec 3 patrouilles couvrant le district de Nyon plus la moitié du district de Morges. S'il est bien de régler les heures de sortie des écoliers, il faut aussi se demander quels sont les moyens à disposition pour l'application de ce règlement. La Municipalité envisage-t-elle des mesures de renforcement du contrat de prestations avec la gendarmerie ou en prévoit-elle d'autres? Un autre

problème tient à la formulation de l'ajout sous lettre c) qui dit: *de sortir seul le soir après 23 heures*. Cette formulation permettra-t-elle de ramener deux adolescents de 15 ans sortant ensemble? A partir de deux, on n'est plus seul.

• M. Cretegnny: il y a actuellement une patrouille de Gland qui fait les contrôles en général le samedi jusqu'à 4h du matin. Parfois en fonction des disponibilités, il est possible d'en mettre une deuxième, un autre jour, jusqu'à 23h. En fonction des mesures qui sont en train d'être prises au niveau de la gare, sur l'exemple des Laurelles, une évaluation du poste de gendarmerie doit être faite afin de savoir s'il est suffisant ou pas. Il ne s'agit pas de lancer les policiers à la chasse aux jeunes, avec les dispositions actuelles, il n'est pas possible de ramener des enfants parce qu'il n'y a pas de bases légales pour le faire. Dans la plupart des règlements actuels de police consultés, il est fait mention de sortir seul, le soir. Il faudrait se renseigner sur l'interprétation; ou seul signifie tout simplement jeune sans être accompagné par un adulte.

• M. Favez: propose, pour clarifier la situation, l'amendement suivant: *«de sortir non accompagnés d'une personne majeure»*.

• La présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

• M. Mawjee: ne serait-il pas judicieux de rajouter d'un parent ou d'une personne adulte, comme sur le texte précédent?

• M. Cretegnny: il peut y avoir des ambiguïtés avec l'amendement proposé. L'on pourrait se retrouver dans des cas difficiles comme, un jeune de 16 ans sortant avec un copain de 18. Ce dernier est majeur mais pas du tout autorisé par les parents. Il faudrait rajouter *« par une personne adulte autorisée»*. L'amendement peut se faire et devra être approuvé par le SECRI.

• M. Chuffart: soutient la proposition car évite les problèmes. Quelqu'un de 18 ans peut faire ce qu'il veut à ce moment-là.

• M. Favez: est d'accord de rajouter après une personne majeure le terme *«autorisée»*.

• M. Chuffart: comment peut-on contrôler qu'un adulte majeur de 18 ans est autorisé par les parents? La police risque de se trouver devant le même problème.

• M. Cretegnny: la police vérifie et cite la procédure suivie. L'enfant est contrôlé sur place puis amené au poste de police. La recherche des parents ou de la personne autorisée à venir chercher l'enfant est entreprise. En cas d'impossibilité à trouver quelqu'un, l'enfant peut rester au poste. Les risques ne sont pas pris de le laisser devant une porte fermée et le voir repartir dans la rue. Il demande des précisions concernant l'intervention de M. Mawjee.

• M. Mawjee: proposait de reprendre le texte du paragraphe b) disant *«non accompagnés d'un parent ou d'une personne adulte responsable»* et de le transposer au paragraphe c) afin de rester dans la même ligne. Le but de ce règlement est d'éviter que les enfants traînent dehors et que la police n'ait aucune autorisation pour les ramener à la maison. Selon la procédure décrite, si ces enfants sont dehors, arrêtés et emmenés au poste, que la police lui téléphone et qu'il réponde: oui ils sont autorisés à rester dehors; ils vont continuer à pouvoir y rester? Ce que l'on veut, c'est que les enfants de moins d'un certain âge soient obligés de rentrer et que la police ait le droit de les ramener à la maison.

• M. Grandjean: le Règlement de police prévoit que les jeunes doivent rentrer, ce ne sont pas les parents qui peuvent faire leur propre règlement.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement disant *«de sortir non accompagnés d'une personne majeure autorisée»*.

### *Décision*

*Le Conseil communal accepte l'amendement par 40 oui, 1 non et 14 abstentions significatives.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et la présidente passe au vote sur le Préavis municipal N° 77 amendé relatif à la modification de l'article 27 du Règlement de police.

### **Décision**

*A une large majorité, avec 6 avis contraires et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 77 amendé relatif à la modification de l'article 27 du Règlement de police, soit:*

I. d'accepter la teneur de la lettre b), d'accepter la teneur de la lettre c) amendée, de l'article 27 du Règlement de police, à savoir:

*Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans ou non libérés des écoles obligatoires:*

*b) de fréquenter les soirées et bals publics qui ne leur sont pas expressément destinés non accompagnés d'un parent ou d'une personne adulte responsable*

*c) de sortir non accompagnés d'une personne majeure autorisée, le soir après 23 heures. Les enfants autorisés à assister seuls à une manifestation ou à un spectacle public ou privé se terminant après les heures de police, doivent rejoindre immédiatement leur domicile.*

II. de transmettre cette modification de l'article 27 du Règlement de police pour approbation par le Département de l'Intérieur;

III. de fixer l'entrée en vigueur de cette modification dès sa ratification par le Département de l'Intérieur.

## **PREMIERE LECTURE**

### **7. Préavis municipal N° 74/1 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement**

Pour ce préavis en première lecture, ce sera la Commission du Plan de zones qui rapportera.

- La discussion est ouverte.
- **M. Genoud:** pourquoi la Municipalité revient-elle avec un préavis qui est le même, mêmes annexes, même fond, tous les éléments du règlement PPA et de l'étude d'impact sont les mêmes pièces? L'erreur se situe au niveau de l'étude d'impact sur l'environnement, nombre de places de parc, plus de 500 places, de ce fait, le mode d'approbation ne devait pas être le préavis 74 mais bien celui représenté ce soir, soit le préavis 74/1. Pour montrer que rien n'a changé, M. Genoud, à l'aide du rétroprojecteur, rappelle l'historique, dont la présentation sera annexée au procès-verbal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'étude d'impact est de la compétence communale avec deux modes d'approbation. L'un: Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), l'autre: Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Le 4 février, le Conseil communal a tout approuvé mais sous la forme LATC alors qu'il aurait fallu le faire sous la forme LPE, voilà pourquoi il est nécessaire de repartir avec le préavis 74/1. Le projet de décision finale se trouve dans ce préavis de la page 6 à la page 14 avec le descriptif du PPA comme approuvé le 4 février, la procédure, résumé du préavis 74/1, le pourquoi de l'étude d'impact puisqu'il y a un parking de plus de 500 places et l'Autorité compétente, le Conseil communal, qui doit se prononcer sur cette étude d'impact faisant partie du PPA. Sur la décision finale du rapport d'impact, il sera établi un résumé des remarques des différents départements à l'examen préalable qui ont été intégrés dans le PPA, dans le Règlement et dans la charte d'aménagements extérieurs. Ensuite a lieu la mise à l'enquête. Les projets de réponses aux opposants sont aussi mis dans la décision finale.
- **M. Ph. Martinet:** invite la Commission du plan de zones à regarder l'avis des Services concernant le bruit. Les Services indiquent que la bute peut-être, au bord de l'autoroute, devrait être un peu plus élevée. Elle est plus élevée dans les recommandations des Services que dans le PPA, une fois 8 m., une fois 10 m. La parcelle 1701 est particulièrement exposée au bruit, sauf erreur c'est celle qui est dévolue au bâtiment social. L'orientation des bâtiments devrait être pensée pour absorber le bruit, est-ce bien le cas dans le projet d'implantation? L'on peut se demander, avec toutes les heures

consacrées à ce deuxième préavis sur le même objet, si le mandataire n'aurait pas dû y penser et s'il y aura une incidence sur ses honoraires. Il serait intéressant de le savoir.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **8. Préavis municipal N° 78 relatif à la réfection de la salle omnisports du complexe de Grand Champ.**

• La séance est agendée le 31 mars 2010 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Lieber Arthur, GdG, – Schumacher Manfred, GdG, - Waeber Anita, soc. – Finini Lino, rad.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **9. Préavis municipal N° 79 relatif à un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur Sud de la ville.**

• La séance est agendée le 31 mars 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

• *Premier membre:* Martinet Franck, GdG. *Membres:* Corbaz Gilberte, GdG, – Meigniez Maëlle, GdG, - de Hadeln Moritz, soc. – Waeger Jean-Marc, soc. – Bovet Claudine, rad. Turrettini Hubert, lib.

+ la Commission des Finances

• La discussion est ouverte.

• Mme Labouchère: souhaite que la Commission demande pourquoi il n'y a pas eu de bilan, suite à l'introduction de la première phase du 30km/h. Il serait judicieux de connaître les points qui pourraient être relevés, qui pourraient être améliorés et qui pourraient susciter des questions pertinentes dans l'introduction du 30 km/h dans le bas de la Commune. Elle trouve regrettable de devoir dépenser Fr. 81'000.- dans un premier temps, sans avoir ce bilan et de devoir recommencer une seconde étude pour avoir les points positifs et négatifs qui pourraient être profitables à une meilleure introduction dans le bas de la ville.

• M. Favez: s'interroge sur le fait que certaines zones ne sont pas comprises dans le périmètre. En particulier le chemin de la Falaise, utilisé par les promeneurs et cyclistes, et qui reste à 50km/h, il serait idéal de mettre aussi cette zone à 30km/h, le chemin de Fontenailles, aussi utilisé par les promeneurs, le chemin des Pommiers. Il demande à la Commission d'intégrer cette réflexion dans ses travaux.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce».**

• Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

• *Premier membre:* Rohrer Michael, soc. *Membres:* Favez Muriel, soc. – Hug Corinne, GdG, - Martinet Philippe, GdG, - Meignier Maëlle, GdG, - Bigler Arthur, rad. – Peltier Mauricette, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé «Pour un parking vélos sécurisé à la gare de Gland».**

• Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Dewarrat Noël, rad. *Membres:* Buffat Ahimara, GdG, - Martinet Philippe, GdG, - Waeger Jean-Marc, soc. – Kulling Martine, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: souhaiterait connaître la fréquentation de la gare à Gland et des passagers des trains. Est-ce chiffrable? Savoir le nombre peut influencer le nombre de place vélos. La réponse de la Municipalité est trop vague.
- M. Rohrer: précise qu'il existe une norme VSS et que cette norme est en fonction du nombre de passagers prenant trains et bus. Elle est de 1 place de parc vélo pour 10 passagers. Il faut connaître le nombre de passagers pour pouvoir déterminer le nombre de places vélos nécessaire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Possibilité de transférer la localisation du poste de police dans le périmètre de la gare».**

• Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Monney Isabelle, GdG. *Membres:* Lieber Arthur, GdG, - Richard Daniel, GdG, Favez Jean-Michel, soc. – Molfi Victor, soc. - Girod-Baumgartner Christine, rad. – Meyer Peter, lib. Martinet Philippe, GdG,

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **13. Postulat de M. Philippe Martinet intitulé « Place de la Gare et riverains: quelles solutions? ».**

La présidente donne la parole à M. Philippe Martinet pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- M. Ph. Martinet: relève que ce postulat est assez complémentaire à la démarche de M. Favez concernant le poste de police, puis développe son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraires et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Philippe Martinet et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

### **14. Postulat de Mme Christine Girod intitulé « Possibilité d'étudier la réalisation d'une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets ».**

La présidente donne la parole à Mme Christine Girod pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Christine Girod et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **15. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.**

A la suite de la démission de Mme Molleyres, la présidente demande au Parti radical de présenter une candidature.

- M. Gander: propose la candidature de Mme Claudine Bovet.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

### **Décision**

*A l'unanimité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée, Mme Claudine Bovet est nommée déléguée au Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.*

- La présidente demande à Mme Bovet si elle accepte sa nomination. Mme Bovet répond par l'affirmative.

## **16. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (A.P.E.C.).**

A la suite de la démission de M. Philipona, la présidente demande au Parti libéral de présenter une candidature.

- M. Tacheron: propose la candidature de M. Hubert Turrettini.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

### **Décision**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, M. Hubert Turrettini est nommé délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (A.P.E.C.).*

- La présidente demande à M. Turrettini s'il accepte sa nomination. M. Turrettini répond par l'affirmative.

## **17. Nomination d'un membre à la Commission du plan de zones.**

A la suite de la démission de Mme Monnard, la présidente demande au groupe GdG de présenter une candidature.

- M. Grandjean: propose la candidature de M. Marco F. Amado Ribeiro.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

### **Décision**

*A l'unanimité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée, M. Marco F. Amado Ribeiro est nommé membre de la Commission du plan de zones.*

- La présidente demande à M. Amado Ribeiro s'il accepte sa nomination. M. Amado Ribeiro répond par l'affirmative.

## **18. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.**

A la suite de la démission de Mme Barakat, la présidente demande au Parti socialiste de présenter une candidature.

- M. Waeger: propose la candidature de Mme Charlotte Gabriel. Cette dernière étant absente, M. Waeger donne lecture du courrier de Mme Gabriel qui déclare accepter ce poste.
- Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraires et sans abstention signifiée, Mme Charlotte Gabriel est nommée membre de la Commission de gestion.*

### **19. Motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'aide individuelle (AIL)».**

La présidente donne la parole à M. Jean-Michel Favez pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: des renseignements avaient déjà été pris auprès de Vevey, Morges, Nyon, Yverdon, afin de pouvoir donner des informations. Dans certaines communes, il n'y a pas eu de publicité faite à cause des difficultés rencontrées à appliquer la loi. Dans une commune, sur 39 demandes, 9 ont été acceptées; les autres demandes ne remplissant pas les conditions. Le gros problème de cette loi se situe au niveau de l'art. 4 pour notre région. Le loyer maximum par nombre de pièces est de pour 1 pièce: Fr. 1'000.-, donc la personne ayant un loyer de plus de Fr. 1'000.- pour 1 pièce ne peut pas en bénéficier. 2 pièces: Fr. 1200.-; 3 pièces: Fr. 1'500.-; 4 pièces: Fr. 1800.-; 5 pièces et plus: Fr. 2000.-. Le problème rencontré par la Municipalité, lors de sa première étude, est que pour notre région le montant du loyer est tellement important que l'application même en est déjà pénalisée. Ces barèmes posent problèmes, comme ils en posent pour l'action sociale.
- M. Mawjee: propose, selon l'art. 73 de notre règlement, que cette motion soit renvoyée à l'examen d'une commission afin de connaître l'impact financier et les engagements à long terme de cette démarche.
- M. Favez: accepte le passage par une commission afin de pouvoir creuser la question et cela permettra aussi à la Municipalité de se renseigner sur l'évolution des règlements, car en effet dans sa première version le règlement était trop restrictif. Il y avait dans les budgets, aussi bien communaux que cantonaux, des sommes non dépensées la première année, à cause des problèmes relevés. Suite à ces problèmes relevés par les Municipalités, le règlement a été retravaillé avec l'espoir de pouvoir accéder à l'aide au logement qui était, à l'origine, une revendication radicale.
- M. Ph. Martinet: il lui semble qu'il y ait eu problème avec le versement de la part de l'Etat, ce qui avait donné lieu à une passe d'armes avec le député de Vevey. Est-il possible d'avoir la contre-partie de l'Etat si la Commune se met à soutenir ses locataires? L'ASLOCA avait émis quelques réserves, par le fait que c'est une forme de prime aux loyers chers puisque l'on peut laisser monter les loyers et après donner des subventions. C'est un geste fort et si on le fait, il faut le faire en connaissance de cause.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente rappelle que la proposition de renvoi à une commission doit être appuyée par un cinquième des membres et passe au vote.

### *Décision*

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal renvoie la motion de M. Jean-Michel Favez à une commission pour étude et rapport.*

### **20. Interpellation de Mme Isabelle Monney intitulée «Avancement de l'étude de la S.E.I.C. concernant l'éclairage public à Gland».**

La présidente donne la parole à Mme Isabelle Monney pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: remercie Mme Monney de l'avoir informé du dépôt de son interpellation ce qui lui a permis de préparer les éléments utiles à la réponse. Il encourage les Conseillères et Conseillers à pratiquer ainsi afin d'obtenir une réponse immédiate, puis apporte sa réponse:  
*«Effectivement lors de mes communications du 3 septembre 2009, j'informais le Conseil que la SEIC allait mandater la réalisation d'une étude sur intensité de notre réseau d'éclairage public. Cette dernière permettra d'identifier de façon assez fiable les tronçons de route trop éclairés et*

*ceux qui le sont trop peu. Cette première approximation devrait être prête pour fin septembre-début octobre.*

*La SEIC estimant le potentiel d'économie possible en optimisant notre réseau d'éclairage public à environ 100'000 kWh, soit la consommation moyenne de 20 ménages.*

*Suite au contact de ce jour avec M. Gisiger, nous avons obtenu les informations suivantes:*

*La SEIC a transmis les données relatives au réseau d'éclairage public de la Ville de Gland à l'agence SAFE (Agence suisse pour l'efficacité énergétique). Cela permet de comparer nos données à celles des autres communes suisses. Nous trouvons ces résultats sur le site internet suivant:*

*<http://www.efficace.ch>, aller sous: Thèmes/Lumières/Eclairage des rues (en savoir plus) cliquer sur: Bilan général des communes participantes – résultats en ligne.*

*En saisissant le code postal de Gland, nous obtenons les résultats suivants:*

*La consommation spécifique de la Ville de Gland est actuellement de 22,2 MWh/km. La valeur limite à atteindre est de 12MWh/km. L'excellence serait atteinte avec 8 MWh/km alors que 18MWh/km représente le seuil de suffisance. Nous sommes donc plutôt mauvais élève...*

*Actuellement, la SEIC travaille en analysant la puissance installée de façon détaillée sur chaque tronçon routier de manière à pouvoir ensuite proposer des mesures d'assainissement en commençant par les tronçons les plus gourmands. La SEIC estime que ce travail aura abouti dans deux mois. Nous prévoyons de nous réunir pour discuter des mesures nécessaires à prendre pour améliorer la situation sachant qu'un investissement conséquent sera indispensable afin d'obtenir les économies désirées.*

*Vous serez bien entendu informés de ces résultats et les mesures vous seront soumises».*

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente demande à Mme Monney si elle est satisfaite de la réponse. Mme Monney répond par l'affirmative.

## **21. Interpellation de M. Moritz de Hadeln intitulée «Le dossier 'Cité de l'énergie' est-il du domaine réservé de la Municipalité?».**

La présidente donne la parole à M. Moritz de Hadeln pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: ce sujet est un énorme travail et une préoccupation bien présente. Mme Dios, déléguée à l'énergie, entrera en fonction le 4 avril. Elle sera une force nouvelle permettant d'aller de l'avant dans ce concept avec possibilité de faire des actions concrètes auprès de la population. A chaque Conseil, des communications sont données. Peut-être faudrait-il prendre un peu plus de temps sur la Cité de l'énergie en essayant d'être concis et le plus complet possible malgré la complexité de ce dossier? Cela viendra au fur et à mesure avec l'aide de Mme Dios et pour répondre aussi à l'interpellation.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **22. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Concernant une expulsion d'appartement».**

La présidente donne la parole à M. Jean-Marc Waeger pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: concernant ce dossier, il y a passablement de choses mais il ne peut apporter tous les renseignements en raison de la protection des données et de la personne. Chaque fois qu'il y a une expulsion, la Justice de Paix informe la Municipalité et le Service du SPOP environ 6 semaines avant l'expulsion et un report d'expulsion est négocié entre la personne ou les Services sociaux avec la Régie. Quand il y a possibilité, la Municipalité approche la Régie et dans certains cas propose de régler le montant; si l'on paie, êtes-vous d'accord de garder ces gens? Il faut savoir qu'il ne s'agit pas toujours d'une question financière mais bien plutôt d'une série d'éléments et de problèmes qui se sont accumulés au fil des mois. A ce moment-là, la Régie est claire, elle ne veut plus garder ces personnes et veut les expulser. Dans certaines situations, il faut regarder avec

l'aide sociale. Pour reloger ces personnes, il y a deux possibilités: au moment de l'expulsion, la première variante est l'hôtel pour un temps court, l'autre variante étant de retrouver un logement, mais lorsqu'il y a eu expulsion, les personnes ont très souvent des actes de défauts de biens, des poursuites; remettre un dossier auprès d'une Régie est très difficile, ce qui fait qu'il n'y a plus de possibilité qu'une Régie accepte ces personnes. Le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté n'est pas chiffrable. Pour l'ensemble de l'année 2009, il y a eu une demande d'expulsion que la Municipalité a pu faire reporter en demandant un délai supplémentaire mais au final, cette expulsion aura lieu. La Municipalité a regardé avec l'action sociale pour trouver une solution et une proposition a été faite à Nyon pour que Gland signe un loyer pour 2 petits appartements qui seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> mai. La Municipalité a contacté des sociétés, telles que les SI du Bochet, la Fondation du logement des familles glandoises, pour que lors de leur prochain Comité de direction ce point soit traité à l'ordre du jour. Dès qu'un logement serait libre chez elles, elles le signaleraient à la Commune et il pourrait être à disposition de quelqu'un dans le besoin, la Ville de Gland s'engageant à couvrir le montant du loyer, ceci en attendant de trouver une solution avec les Services sociaux. Au niveau du District, un groupe travaille afin de trouver une solution. Actuellement, dans la région, les logements se construisant sont à 80 - 90% des appartements en PPE. Les logements à loyers modérés sont du ressort des Communes, tels ceux du chemin de la Chavanne ou Communet-Borgeaud. Dans chaque nouveau plan de quartier avec la collaboration des privés, ne faudrait-il pas se poser la question et dire que l'on accepte une augmentation du coefficient de construction, à condition que cette augmentation soit destinée pour des logements à loyers modérés? Il faut mettre sur le marché plus de logements à la location à des prix abordables et pas seulement à la vente. C'est une variante à travailler auprès des propriétaires.

- La présidente demande à M. Waeger s'il est satisfait de la réponse. M. Waeger répond par l'affirmative, pour le moment.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **23. Interpellation de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro intitulée «Concernant la modération des vitesses pratiquées sur la rue de la Paix».**

La présidente donne la parole à M. Marco F. Amado Ribeiro pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: oui, il existe un projet appelé «îlot central» au croisement rue de l'Etraz, rue de la Paix. Des négociations sont actuellement en cours avec les propriétaires, dont les CFF. Il existe trois variantes dont l'une a été proposée avec emprise juste à l'entrée pour une meilleure accessibilité sur la rue de la Paix. Des contrôles de vitesse ont été effectués avec la gendarmerie. Plusieurs demandes ont dû être faites auprès des propriétaires afin d'avoir la permission et leur accord, ce qui a pris quelques mois, pour que le stationnement d'un véhicule de police puisse se faire sur leur terrain. 4 contrôles ont été effectués à différentes heures de la journée: entre 8h et 09h30, entre 14h et 15h30, entre 15h30 et 17h les 8, 17, 29 décembre 2009 et 23 février 2010. De 165 à 250 véhicules ont été contrôlés et le nombre de dépassements dénoncés s'élevait entre 8 et 10%. Certains dépassements étaient importants avec comme résultat des retraits de permis. Après négociations avec les CFF, une enquête, suite à l'obtention de cette cession, sera faite auprès du Service des routes; enquête simplifiée, qui espérons-le sera acceptée, durant 20 jours avec permis de construire et consultations. Ensuite arrivera la soumission avec présentation du préavis au Conseil communal en septembre.
- M. Amado Ribeiro: montre, par l'intermédiaire du rétroprojecteur, l'endroit de la rue de la Paix où la vitesse s'est révélée plus élevée que la vitesse légale. Contrôles effectués par l'Association pour la promotion des intérêts des habitants de Gland (APHIG) en collaboration avec une société spécialisée. Il ne sert à rien de faire un îlot puisque la vitesse se situe ailleurs. Cette solution ne va pas résoudre le problème et il est regrettable que les habitants de la rue de la Paix ne soient pas consultés.

- **M. Creteigny:** les contrôles commandés directement par des personnes privées à des entreprises spécialisées ne sont pas autorisés. Il se trouve que pendant la même période où les habitants ont commandé à l'APHIG les contrôles, la Municipalité avait commandé les mêmes. Il faut éviter d'avoir des mesures privées qui se passent dans la Commune, ce sont des choses qui doivent être coordonnées et la Municipalité doit pouvoir donner son autorisation le cas échéant. Il n'existe que 2 axes permettant d'aller de l'avenue du Mont-Blanc à la rue de l'Etraz: la rue de la Paix et la rue de l'Etraz. La rue de l'Etraz a été sécurisée pour les élèves. La Municipalité est consciente de ce problème touchant les habitants de la rue de la Paix et elle y travaille.
- **M. Amado Ribeiro:** concernant les contrôles de vitesse, une demande a été faite auprès du Service des Infrastructures qui a donné la permission pour faire ces contrôles. Il est constructif et positif de travailler avec les habitants. Si l'on empêche les projets des habitants, ce n'est pas sérieux et regrettable. Il serait plus intéressant de venir auprès d'eux et de montrer les projets plutôt qu'ils les découvrent au moment de leurs réalisations, ce n'est pas intéressant pour eux.
- **M. Fargeon:** souhaite que l'on puisse lui faire parvenir l'autorisation délivrée. Si à chaque fois que la Municipalité devait prendre des décisions sur tous les aménagements, il lui serait aussi reproché de ne pas beaucoup avancer sur les dossiers. Il faut déjà avoir les autorisations de cessions avec les différents partenaires avant de pouvoir avancer dans le projet.
- **M. Amado Ribeiro:** souhaite que les habitants soient associés à ce processus du projet.
- **M. Favez:** l'intervention est intéressante et montre, pense-t-il, un défaut de communication de la part de la Municipalité. Depuis plusieurs années, il cherche dans le rapport de gestion les chiffres concernant les contrôles de vitesse effectués sur le territoire de la Commune et ils n'existent pas. Il n'y a pas non plus d'informations de ce genre dans les communications municipales. Le sentiment de la population est qu'il n'y a pas de contrôles de vitesse effectués, sauf si quelqu'un se fait attraper à un endroit particulier. Il y a quelque chose à corriger car l'information dans ce domaine-là fait partie de la prévention et que c'est important.
- **M. Amado Ribeiro:** pourquoi acheter du terrain s'il est possible de trouver une solution plus simple pour modérer la vitesse? Une solution avec des éléments de rétrécissement ou l'installation d'un réseau cyclable réduirait la vitesse.
- **M. Creteigny:** précise que dans la Commune, le Conseil communal a des compétences et la Municipalité a des compétences. La Municipalité a compris les messages. Elle a compris qu'il y avait un souci des habitants de la rue de la Paix. Plusieurs études ont été réalisées dans ce domaine. Si M. Fargon a rendez-vous avec les propriétaires, c'est qu'effectivement les études vont de l'avant et que par la suite les projets seront présentés aux habitants et qu'ils pourront être entendus. C'est un processus concernant la Municipalité, il en sera fait état au Conseil au moment où éventuellement il y aura un projet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **24. Postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur d'un passage sous voies avant 2030!».**

La présidente donne la parole à M. Michel Chuffart pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Michel Chuffart et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

#### **25. Divers + propositions individuelles**

La présidente, au nom de Mme Roy absente, lit le message suivant: «*Pour l'Année sainte des pèlerins du chemin de St-Jacques de Compostelle, le gîte communal de Gland au chemin de la Chavannes1, bâtiment des anciens gardes-forts ouvrira ses portes le dimanche 25 avril de 10h à 15h. Vous pourrez visiter le gîte et visionner sur écran le chemin de Gland à St-Jacques. Si vous*

désirez effectuer ce cheminement, vous pourrez acheter les guides et le crédencial (passeport du pèlerin). Des pèlerins qui ont effectué le chemin répondront à vos questions.

Tél. du gîte : 079 57 801 57

Renseignements : Arlette Roy 022 364 43 28 - 079 426 32 71 - [arlette\\_roy@hotmail.com](mailto:arlette_roy@hotmail.com).

- M. Mawjee: merci et bravo au Service de la Voirie pour avoir, en pleine circulation, débayer la neige à la pelle sur la Route Suisse. Ce soir, l'on a beaucoup parlé de l'abonnement CFF, de mobilité douce, de zone 30km/h. et l'on ne compte pas l'argent que l'on est en train d'investir pour ces différentes actions écologiques et sociales. La marge d'autofinancement est excellente, ne serait-il pas le bon moment pour penser à un transport adéquat pour les enfants de la Commune et plus particulièrement ceux du quartier des Résidences du Golf, dit «le quartier oublié»? L'argent et les intentions ne sont plus un frein aujourd'hui.
- M. Pittet: quand les habitants de Gland auront-ils la chance de découvrir le nouveau site de la Commune?
- Mme Favez: les communications de la Municipalité sont parfois longues. Ce soir, les délibérations ont commencé à 21h10. Pour un Conseil pas trop long, comme celui-ci, cela pose peu de problèmes. Pour des Conseils très longs, cela empêche, par lassitude et fatigue, d'avoir du temps pour débattre des sujets. Elle souhaite que la Municipalité soit attentive à ses communications, de voir celles qui sont indispensables et de peut-être envisager en faire certaines, par écrit. La séance du Conseil communal, ce sont les délibérations des Conseillers. Il est important d'avoir de bonnes disponibilités pour les débats.
- M. Cretegnny: la Municipalité a entendu la proposition et l'étudiera. Il est vrai que ce soir les municipaux ont eu un bon temps de paroles, mais ce n'est pas chaque fois. Le site Internet est en phase finale, chaque municipal a procédé à la vérification de son dicastère et l'on devrait arriver bientôt au bout afin que les Glandois puissent enfin bénéficier de ce site.
- M. Favez: concernant la réponse municipale à son postulat «Possible transfert du poste de police dans le périmètre de la gare» et après avoir entendu le développement du postulat de M. Martinet « Place de la gare et riverains: quelles solutions?», l'on se rend compte que les deux textes vont dans le même sens. Il suggère donc de surseoir à l'examen de cette première réponse par une Commission en vue du prochain Conseil et que l'examen se fasse en même temps que celui du postulat de M. Martinet. La demande s'adresse au bureau, elle est liée à l'accord de M. Martinet et de la Municipalité. Le sujet étant quasiment le même, l'intention aussi, il serait bien d'avoir ces deux réponses en même temps afin d'en débattre.
- M. Ph. Martinet: son seul souci au niveau des délais est que l'on n'ait pas réalisé tout ce qui était béton et qu'ensuite l'on se soucie des conséquences pour le fonctionnement de cette place. Tant qu'il n'y a pas une vision du plan partiel d'affectation sous gare, remplacement des pavillons GF seul endroit où il serait possible d'intégrer un poste de gendarmes, il ne voit pas ce qui est possible dans ce secteur. La relation n'est pas si évidente que cela avec le postulat de M. Favez à cause d'une autre échéance qui est le PPA sous gare.
- M. Cretegnny: il est possible, sur certains aspects, de lier les deux choses. Dans le postulat de M. Favez l'on trouve toute la question de la sécurité et il serait possible de le faire en même temps puisque côté nord, il y aura une place publique qui mérite un concept de sécurité. Le préavis pour la gare est prévu le 6 mai avec décision en juin. En même temps que la décision pour la Place de la Gare, il sera certainement possible de donner des informations sur ce concept de sécurité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La présidente clôt la séance en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 6 mai 2010 à 20 heures et qu'elle sera précédée à 19 heures d'une séance informelle à l'attention des Conseillers sur le thème de «Gestion-Cité».

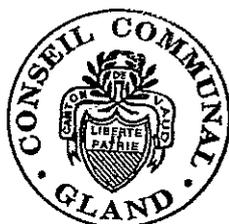
La séance est levée. Il est 23 h05.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:



Sara Petraglio



La secrétaire:



Mireille Tacheron

- Annexes: Postulat de M. Philippe Martinet «Place de la Gare et riverains: quelles solutions?».
- Postulat de M. Christine Girod «Possibilité d'étudier la réalisation d'une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets».
- Motion de M. Jean-Michel Favez «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».
- Interpellation de Mme Isabelle Monney «Avancement de l'étude de la SEIC concernant l'éclairage public à Gland».
- Interpellation de M. Moritz de Hadeln «Le dossier 'Cité d'énergie' est-il du domaine réservé de la Municipalité?».
- Interpellation de M. Jean-Michel Waeger «Concernant une expulsion d'appartement».
- Interpellation de M. Marco F. Amado Ribeiro «Ralentissement sur la rue de la Paix».
- Postulat de M. Michel Chuffart «Réalisation d'un passage sous voies avant 2030!».
- Documents concernant le préavis N° 74/1.

## Postulat place de la gare et riverains : quelles solutions ?

Au vu de la réponse des CFF aux oppositions et autres remarques concernant l'aménagement de la place de la gare, et suite à la présentation par la Municipalité de ses intentions, il ne fait plus guère de doutes que nous aurons bientôt un espace public plus « généreux et accueillant », ainsi qu'un nouveau commerce aux heures d'ouvertures très « libérales », en guise d'aménagements provisoires.

Or, si bien des points de ce dossier échappent aux autorités glandoises et relèvent de la bonne ou mauvaise volonté des CFF eux-mêmes, la Municipalité demeure responsable de la sécurité et de la « qualité de la vie » dans notre commune. Cette nouvelle donne ne manque pas d'inquiéter plusieurs types de Glandois-es résidant aux alentours:

- des habitants du quartier, notamment du Domaine des Pins, dont les garages et l'espace commun est déjà fréquemment « squatté » et souillé (cf. lettre adressée à la Municipalité avec copie aux député-es)
- des bordiers de la rte de Nyon et du Lavasson notamment, qui constatent l'accroissement du trafic motorisé lié au développement du P+R.
- des parents qui ne voient pas d'un bon œil la vente d'alcool en soirée
- de nombreux citoyens qui voient essentiellement dans cet espace l'avènement d'une « zone » pour gens désœuvrés, lieu bruyant d'incivilités, risquant même de dissuader certains voyageurs (âgés, femmes) de venir prendre le train en soirée...

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes à la Municipalité et la remercions par avance du rapport qu'elle élaborera en guise de réponses :

- 1- dans le cadre des études de la Municipalité sur ce secteur, une évaluation de l'impact sur les habitants du quartier de l'évolution des divers flux de trafic et des nuisances liées a-t-elle été réalisée (en particulier la pollution sonore en sus de celle des trains) ?
- 2- si non, un sondage des riverains ou toute autre démarche permettant d'anticiper les problèmes est-elle envisageable ?
- 3- si oui, la Municipalité étant bien placée pour connaître les problèmes d'incivilités sur la place, aujourd'hui déjà : quelle mesures d'accompagnement et quel dispositif de prévention / répression a-t-elle cas échéant prévus ?
- 4- quel est le coût estimatif des dites mesures d'accompagnement (outre celui des travaux de génie civil induits par la réorganisation du Nord de la place) ?

Une réponse coordonnée avec la demande de crédit pour l'aménagement de la place serait la bienvenue.

Gland, le 3 février 2010.

Ph. Martinet avec le soutien du GDG

Postulat demandant à la Municipalité d'étudier  
la possibilité de réaliser une zone couverte (abri) au Collège des Perrerets

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le collège des Perrerets a été construit dans les années 1973 à 1975. Lors de la construction, seules les parties A, B et C ont été réalisées, ainsi que la salle de gymnastique et la piscine.

La partie E a été construite entre 1978 et 1980 lors de l'extension du bâtiment. A la base, le bâtiment des Perrerets devait accueillir des élèves de primaire de 3ème à la 9ème. Les petites classes étaient réparties entre le collège de la Dôle, le collège de Mauverney et la Cité-Ouest.

Aujourd'hui, de par l'agrandissement de notre commune et la construction de nouveaux bâtiments à Mauverney, à Grand Champ et aux Tuilières, la répartition des élèves dans les collèges de Gland a été revisitée. Le collège des Perrerets accueille aujourd'hui 100 élèves des classes CIN, répartis dans 5 classes, et 300 élèves de classes primaires, soit au total 400 élèves.

Le collège des Perrerets bénéficie d'un grand préau, mais contrairement aux autres collèges accueillant des enfantines, le collège des Perrerets ne dispose pas d'un abri ou d'un couvert pour s'abriter en cas de pluie, de neige ou de vent.

Cette situation s'explique probablement par l'âge du collège des Perrerets et également parce que les élèves prévus à l'origine étaient des plus grands et ceux-ci pouvaient rester à l'intérieur du bâtiment durant les récréations. A l'heure actuelle, avec plus de 100 élèves de CIN, garder les élèves à l'intérieur durant les récréations est difficilement envisageable pour des questions de sécurité notamment. D'autre part, le bienfait d'une pause en plein air n'est plus à démontrer.

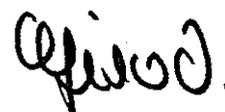
Par le présent postulat, je souhaite inviter la Municipalité de Gland à étudier la possibilité de réaliser une zone couverte au collège des Perrerets. Cet abri ou couvert servira aux élèves lors des récréation pluvieuses ou venteuses, mais également pour les familles qui viennent chercher leurs enfants à l'école.

Ma demande se base sur le document « Directives et recommandations concernant les constructions scolaires » datant de juillet 2002, dans lequel il est est clairement recommandé de prévoir une zone couverte de 0.5m<sup>2</sup> par élève.

D'avance, je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'accueil que vous réserverez au présent postulat et de votre appui.

Gland, le 4 février 2010

Christine Girod



## **Motion Jean-Michel Favez au nom du groupe Socialiste : Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)**

Depuis de nombreuses années, une situation de pénurie extrêmement sévère sévit dans le canton dans le domaine du logement locatif. Avec un taux de vacance de 0,3% notre région appartient à celles qui sont le plus durement touchées. Pour rappel, le marché est considéré comme en situation de pénurie lorsque le taux de vacance tombe sous la barre des 1.5%. Or, cette situation qui s'est installée il y a maintenant 10 ans ne cesse de se péjorer.

Une conséquence directe de cette pénurie est une augmentation importante des loyers, quant il ne s'agit pas tout simplement d'une explosion. Le journal « Le Temps » du 15 mars dernier titrait d'ailleurs à juste titre: « La Côte devient inabordable pour ses habitants ».

En dehors de la mise à disposition rapide sur le marché d'un grand nombre de logements à louer, il convient de renforcer le processus d'aide permettant, dans la mesure du possible, de soulager un certain nombre de personnes qui n'arrivent plus à faire face à cette situation. Certes, notre commune possède, sur son territoire, un certain nombre de logements à loyer modéré et par ailleurs de nouveaux projets de ce type sont en gestation, plus ou moins avancée. Mais il s'agit aujourd'hui de faire un pas supplémentaire.

Cette motion vise donc à instaurer un autre type d'aide, soit l'Aide Individuelle au Logement, telle que le prévoit la Constitution vaudoise de 2003. En effet, celle-ci spécifie en son art. 67 alinéa 2, que « *les communes encouragent la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement* ».

Il résulte des débats de l'Assemblée constituante que les constituants ont souhaité mettre sur un même pied constitutionnel les systèmes d'aide à la construction de logements à loyers modérés et d'aide individuelle au logement, les deux systèmes étant jugés complémentaires (cf. not. bulletin de séance du 24 novembre 2000, p. 6-12).

On peut d'ailleurs noter que ce type d'aide va dans le sens du 1<sup>e</sup> alinéa du même article de la Constitution: « *L'Etat et les communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables.* » mandat qui, de toute évidence, n'est actuellement pas rempli, comme en témoignent les difficultés évoquées plus haut.

En 2005 déjà, une majorité du Grand Conseil avait refusé un rapport du Conseil d'Etat sur la politique cantonale du logement, notamment parce qu'il prévoyait de reporter d'au moins 2 ans l'étude d'une véritable aide individuelle au logement.

C'est ainsi qu'en mars 2006, le Conseil d'Etat prend l'engagement pour qu'une étude soit faite conjointement par les Département de l'Economie (DEC) et de la Santé l'Action Sociale (DSAS) et qu'un projet soit présenté dans les 12 mois.

Les propositions présentées par le groupe de travail ont été approuvées, au mois de mars 2007, par la délégation du Conseil d'Etat aux affaires sociales, familiales et au secteur subventionné qui a demandé l'établissement d'un règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement dans les meilleurs délais. Ce règlement a été adopté le 5 septembre 07 par le Conseil d'Etat et il est entré en vigueur le 1er janvier 2008. Il a fait récemment l'objet d'une adaptation car, trop restrictif, il ne touchait qu'un nombre beaucoup trop restreint de bénéficiaires potentiels.

Précisons encore que L'AIL s'adresse aux familles pour lesquelles le loyer représente une charge trop importante dans leur budget, à savoir supérieure à 28% du revenu.

La base légale pour l'AIL repose sur l'article 29 de la loi sur le logement (LL) dont les termes sont les suivants :

1. Si le loyer payé par une famille ou une personne habitant un immeuble construit avec l'aide des pouvoirs publics excède une part supportable de son revenu, l'Etat peut assumer à fonds perdu, conjointement avec la commune et le cas échéant la Confédération, une part supplémentaire des charges afférentes au logement de l'intéressé.

**Interpellation de Madame Isabelle Monney au sujet de**  
**« l'avancement de l'étude de la SEIC**  
**concernant l'éclairage public à Gland »**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de notre séance de Conseil Communal du 3 septembre 2009, la Municipalité nous a informés que la SEIC avait été mandatée pour entreprendre une étude sur l'intensité du réseau d'éclairage public, dans le but de déterminer les tronçons de route trop éclairés et ceux qui ne le sont pas assez. Il était alors mentionné que les premières estimations devaient arriver dans le courant de l'automne 2009.

Nous sommes actuellement au printemps 2010 et je pense qu'il serait opportun d'obtenir quelques informations quant aux premiers résultats de cette étude.

Je vous remercie de votre attention.



Gland, le 21 mars 2010

## **Interpellation: le dossier « Cité de l'énergie » est-il du domaine réservé de la Municipalité?**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Nombre d'interventions et d'interpellations sur des sujets les plus divers tout au long des dernières séances du Conseil communal attestent, bien au-delà des sensibilités politiques des uns et des autres, que les préoccupations écologiques et énergétiques sont largement partagées par tous. Or le dossier « Cité de l'énergie » donne l'impression, à tort ou à raison, d'être une sorte de nébuleuse dont les informations restent distillées au compte-goutte et ce Conseil est laissé largement dans l'expectative sans réellement être formellement consulté.

Pour justifier mon constat et mes questions à ce sujet, permettez-moi de citer quelques exemples précis:

Le 11 février 2008, en réponse à un postulat de M. René Barioni, la municipalité répondait entre autres (page 3): « *...la municipalité souhaite engager des campagnes visant à sensibiliser la population sur le thème des économies d'énergie notamment par l'intermédiaire d'informations, de conseils utiles liés à notre vie de tous les jours. A cet égard, le site internet communal est un vecteur qu'il faudra assurément développer pour permettre à nos concitoyens de trouver une réponse claire et précise aux questions qu'ils se posent dans ce domaine* »

Le 05 février 2009, en réponse à une interpellation de M. Patrick Vallat, la municipalité répondait (page 6): « *Les actions projetées sont un travail périodique d'information sur le processus Cité de l'énergie ou sur des projets spécifiques. Cette communication se fera via les médias et le site internet de la ville [...]. Une rubrique sera entièrement consacrée au projet Cité de l'énergie et plus généralement au développement durable (news, informations, conseils...)* »

Plus d'une année après, le site internet de notre commune ne donne toujours aucune information sur la Cité de l'énergie, si ce n'est de présenter sans aucune explication le certificat « Cité de l'énergie – Partenaire en processus » du 22 septembre 2009. Sauf erreur, de plus, depuis le No 63 d'octobre 2008 du journal de la commune, ce thème a été largement ignoré.

**1) Ma question est donc de savoir le pourquoi de ce manque d'information et quand la municipalité va-t-elle donner une suite concrète aux annonces faites dans ces deux réponses citées, datant respectivement des débuts de 2008 et de 2009 ?**

**2) Quels sont, dans le détail, les résultats de l'audit ayant justifiés le certificat « Cité de l'énergie – Partenaire en processus » présenté au Conseil communal lors de notre séance du 10 décembre 2009 et surtout qu'impliquent-ils en détail des contraintes acceptées par la municipalité ?**

Par ailleurs, je lis, toujours dans la réponse de la municipalité déjà citée à l'interpellation de M. Patrick Vallat (page 3): « *L'objectif du Groupe de travail est de soumettre ce programme de politique énergétique à la municipalité au cours du mois de février 2009. Il sera ensuite présenté au Conseil communal pour acceptation en avril [2009]* »

Ou encore, lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2009, durant les communications de la municipalité, le municipal M. Thierry Genoud annonce ((procès-

## Interpellation concernant une expulsion d'appartement

Gland héberge sur son territoire des personnes très fortunées, mais également des personnes qui vivent dans la précarité la plus absolue. Il est souvent question des personnes citées en premier, mais qu'en est-il des personnes vivant le contraire ? Le cas très médiatisé de Mme Dominique Girardi m'interpelle et m'incite à me poser des questions. Chacun d'entre nous peut se retrouver dans la même situation. Ces questions-là, je me permets de les poser à la Municipalité par le biais de cette interpellation :

- Que s'est-il passé dans le cas concret cité ci-dessus ? Est-ce que l'application de l'article 3 de la Loi sur le logement aurait pu éviter cette situation ?
- Quelles sont les mesures que la municipalité compte prendre ou a déjà prises pour éviter que cela se reproduise ?
- Est-ce que le nombre des personnes vivant dans la précarité à Gland est chiffrable ?
- Est-ce qu'il existe des structures d'urgence pour la nuit pour les sans abri ou les femmes/enfants victimes de violences conjugales ?
- Est-ce qu'il y a à ce sujet une offre, une éventuelle concertation et organisation au niveau du district ? MERCI POUR LA REPONSE DANS LES COMMUNICATIONS DE M. COLLAND.
- Quelles mesures sont-elles prévues par la Municipalité pour combattre la pénurie en logements, notamment à loyer modéré, ou tout simplement abordable ?

EST-CE ENVISAGEABLE DE PREVOIR UN/OU DES LOGEMENTS D'URGENCE DANS UN DES BATIMENTS A CONSTRUIRE PROCHAINEMENT (P. EX. BATIMENT PLURIGENERATIONNEL  
Se retrouver SDF signifie une descente aux enfers et il est rare qu'une personne réussisse à s'en sortir. Sachant qu'être SDF consiste un cercle vicieux (pas de domicile=pas d'embauche), je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Jean-Marc Waeger

Conseiller PS



25/01/10

Annexe :

### Art. 3

Les autorités communales s'efforcent de procurer un logement approprié aux familles et personnes établies sur leur territoire et à celles dont la présence dans la commune a une justification économique ou sociale; elles doivent vouer une attention toute particulière aux familles et personnes qui se trouvent privées de leur logement pour des raisons indépendantes de leur volonté (vente ou démolition d'immeuble, évacuation d'appartement insalubre, expropriation, incendie, etc.).

AU CHEMIN  
DE LA  
CHAYANNE ?

## Interpellation du 25 mars 2010 au Conseil communal de Gland concernant la modération des vitesses pratiquées sur la rue de la Paix.

Contexte : Il y a environ dix mois, une étude sur les vitesses pratiquées sur la rue de la Paix a démontré que la vitesse légale n'était pas respectée. L'étude menée par l'association APIHG indiquait que le « V85 »<sup>1</sup> était supérieur à 50 km/h avec des vitesses maximales atteignant jusqu'à 110 km/h.

Dans ce contexte, il y a environ 5 mois, j'ai interpellé la municipalité sur les actions entreprises pour modérer les vitesses pratiquées sur la rue de la Paix. A ce propos, le municipal concerné a répondu qu'une étude prévoyant la mise en place d'un îlot au droit de la rue de l'Etraz était en cours.

Etant donné qu'un tel aménagement ne sera pas placé où les vitesses élevées sont pratiquées, l'efficacité d'une telle mesure reste douteuse.

A ce propos, j'aimerais avoir un état des lieux des actions entreprises par la municipalité et des réponses aux questions suivantes :

Existe-t-il un vrai projet de modération des vitesses sur la rue de la Paix ?

La municipalité a-t-elle considéré le diagnostic qui lui est parvenu et qui a été établi par l'association APIHG en coordination avec les habitants ?

La municipalité compte-t-elle présenter l'étude aux habitants engagés dans l'établissement du diagnostic, ainsi qu'à l'association APIHG ?

Quel est le délai d'exécution des mesures prévues pour la modération des vitesses sur la rue de la Paix ?

Dans l'attente d'une réponse objective et précise de la municipalité, je vous remercie pour votre attention.



*Gland le 25 mars 10*

Marco F. A. Ribeiro  
Conseiller communal de Gland

<sup>1</sup> Cette valeur correspond à la vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules motorisés comptés. Ce chiffre donne une bonne indication de la vitesse adoptée par le plus grand nombre des usagers, ce qui permet de juger du respect des vitesses.

### Postulat en faveur de la réalisation d'un passage sous voies avant 2030 !

Les exemples se multiplient : St-Prex va procéder à la réalisation d'un passage sous voies d'un montant d'environ 2 millions, Mont-sur-Rolle va financer les 49% des 2,5 millions requis pour l'élargissement du tunnel de Bellefontaine, etc.

Ceci alors qu'à Gland - 12'000 habitants et un nombre impressionnant de pendulaires - l'aménagement du sud de la place de la Gare et du passage sous voies ne devraient commencer qu'en 2'015-2'017 selon les informations communiquées lors de la séance d'information du 16 décembre 2009. La réalisation de cette troisième voie, voire d'une quatrième, ne commencera au plus tôt qu'en 2030. Mais surtout, tant que la Commune demeure dans l'incertitude concernant les emprises nécessaires aux 4 voies ferroviaires, elle ne peut entreprendre les indispensables améliorations du passage sous voie, tant pour les piétons que pour les cycles. Rappelons pourtant que la gare de Gland avait été déclarée « pilote » (avec Aigle et Renens) en 1998 déjà et qu'on aurait pu penser ou espérer une prise en compte de son développement par les CFF. Or il n'en a rien été et, pour le GDG, c'est inadmissible !

La ville de Gland consent de grands efforts pour devenir « cité de l'énergie ». Elle veille à ce que les déplacements puissent se faire dans la ville autrement qu'en utilisant une voiture. Elle s'efforce de faciliter les courts trajets à pied. Elle modère la vitesse tant au Nord qu'au Sud de la gare : le franchissement de celle-ci doit donc devenir beaucoup plus fluide pour les « deux roues ».

Face à tant de mauvaise volonté de la part des CFF, la Municipalité a même supprimé de son plan d'investissements les sommes prévues pour ces travaux. Or ce n'est vraiment pas le moment de baisser les bras mais, au contraire, d'élaborer une stratégie volontariste.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité un rapport, avec échéancier des démarches à entreprendre, au Conseil communal indiquant :

- Sa volonté politique de ne pas renoncer à obtenir les informations nécessaires à un lancement des études dans les meilleurs délais (ie. réinscription d'une somme à cet effet dans le budget 2011)
- comment elle entend intervenir auprès des CFF pour les inciter à revoir leur calendrier et quels moyens elle se donne pour faire aboutir son objectif (entreprise de communication ?)
- quels appuis elle entend mobiliser : Conseil régional, Canton, services des CFF également intéressés par le développement du périmètre de la gare, etc.

Dans l'intérêt des Glandaises et des Glandois, nous vous remercions, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de soutenir ce postulat.



Pour le GDG

Michel Chuffart

Gland, le 25 mars 2010

# ELABORATION PPA

- CONCOURS D'URBANISME ET ESPACES PUBLICS
- MASTER PLAN AVEC LAUREATS
- ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT **EIE**  
**nombre de places de parc + 500**
- EXAMEN PREALABLE SERVICES DE L'ETAT
- INTEGRATION DE LEURS REMARQUES
- MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- APPROBATION PAR VOTRE CONSEIL

# **APPROBATION P.P.A.**

**L A T C**

**L P E**

LOI CANTONALE  
AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET  
CONSTRUCTIONS

et son règlement  
d'application

*Réavis 74*

LOI FEDERALE  
PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

et son règlement  
d'application

*Réavis 74/1*

# **L A T C**

- **ENQUETE PUBLIQUE**
- **APPROBATION CONSEIL COMMUNAL**
  - PPA et son règlement+ annexes
  - **PROJET DE REPONSE AUX OPPOSANTS**
  - **ENVOI A L'ETAT** qui adopte et envoie les levées d'oppositions avec droit de recours de 30 jours
  - **MISE EN VIGUEUR DU PPA** et de son règlement
  - **DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

# **L P E**

- **ENQUETE PUBLIQUE**
- **APPROBATION CONSEIL COMMUNAL**
  - PPA et son règlement + annexes
  - PROJET DE REPOSE AUX OPPOSANTS
  - **PROJET DE DECISION FINALE ~~SOUS~~ PPA**
  - ENVOI A L'ETAT qui adopte et envoie les levées d'oppositions avec droit de recours de 30 jours
  - MISE EN VIGUEUR DU PPA et de son règlement
  - DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

# **DECISION FINALE**

- DESCRIPTION PPA
- PROCEDURE
- POURQUOI UNE **EIE** ?? + 500 pl. de parc
- AUTORITE COMPETENTE =

## **LE CONSEIL COMMUNAL**

- RAPPORT D'IMPACT
- AVIS DES SERVICES DE L'ETAT (examen préalable) **intégrés dans le PPA**
- ENQUETE PUBLIQUE
- PROJETS DE REPONSES AUX OPPOSANTS